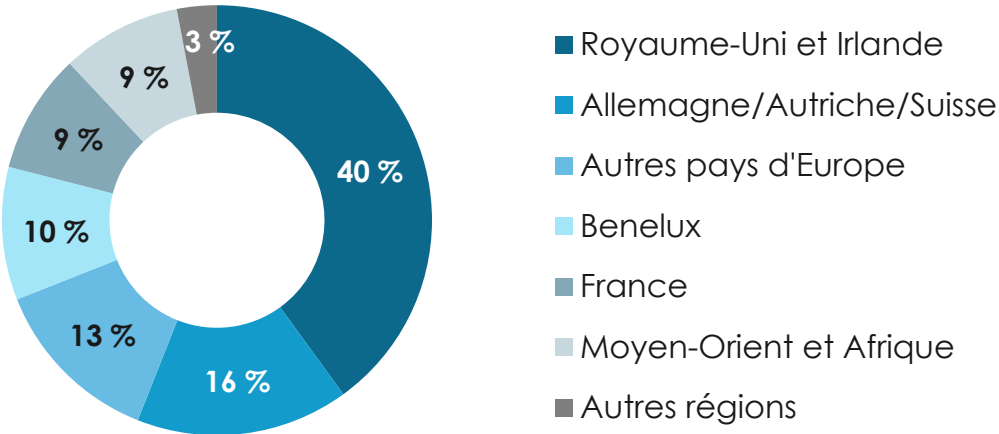


ÉMISSION EMTN DE 2,0 MILLIARDS D'EUROS DE 10 ANS

Sommaire de la transaction

Émetteur :	Province de l'Ontario
Cotes de l'émetteur :	Aa3/AA-/AA-/AA
Chefs de file financiers :	BMO / DB / GSI / JPM / TD
Titre :	2,0 milliards d'euros
Coupon:	3,45 % (annuel)
Date de règlement :	14 juillet 2026
Date d'échéance :	14 juillet 2036
Écart à taux fixe :	+46 bps au-dessus du prix-moyen +51,5 au-dessus du DBR 2,9 % février 2036

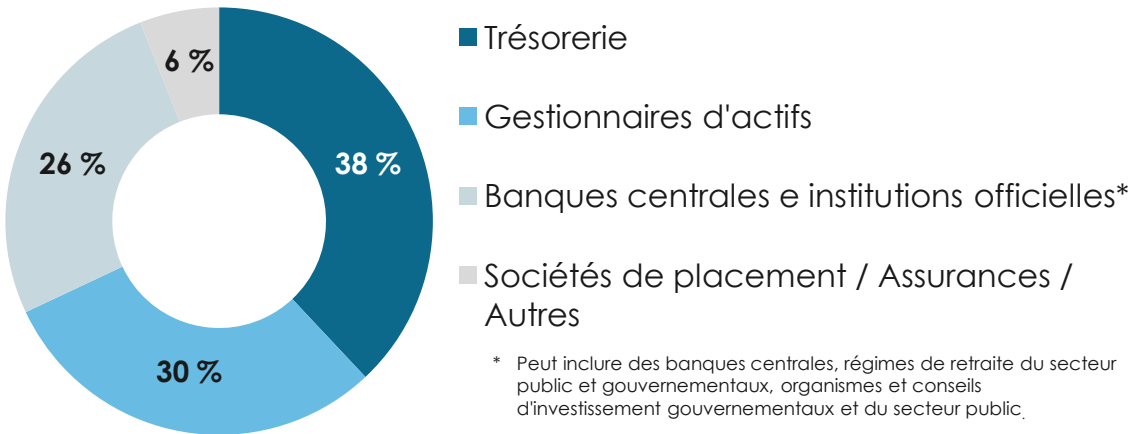
Répartition selon la géographie



Faits saillants de la transaction

- Cette émission constitue la première opération de référence en euros de l'Ontario pour l'exercice 2026-2027.
- Grâce à cette émission, l'Ontario a couvert 24,5 milliards de dollars de ses besoins d'emprunt à long terme pour 2026-2027, qui s'élèvent à 46,2 milliards de dollars.
- Le carnet de commandes a clôturé à plus de 5 milliards d'euros, avec 93 commandes, ce qui témoigne de l'attrait des titres de l'Ontario et du succès de sa stratégie de commercialisation.
- Cette opération illustre la capacité de l'Ontario à tirer parti de conditions de marché favorables tout en maintenant un rythme d'émission régulier sur le marché de l'euro.
- Le carnet de commandes, de grande qualité, a permis une distribution solide et bien diversifiée. Par type d'investisseur, les trésoreries bancaires ont dominé la participation avec 38 %, suivies par les gestionnaires d'actifs (30 %) et les banques centrales et institutions officielles (26 %).
- En termes de répartition géographique, les investisseurs du Royaume-Uni et de l'Irlande ont représenté la plus grande part de l'obligation (40 %).

Demande des investisseurs par type



* Peut inclure des banques centrales, régimes de retraite du secteur public et gouvernementaux, organismes et conseils d'investissement gouvernementaux et du secteur public.

Ce document est préparé par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières dans aucun territoire de compétence. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des titres ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Les déclarations contenues dans le présent document peuvent contenir des « déclarations prospectives » qui comprennent, sans s'y limiter, des déclarations sur les perspectives fiscales, les projets verts ou sociaux admissibles et d'autres déclarations identifiées par des mots tels que « résultera probablement », « devrait », « continuera », « planifier », « projection », « perspectives » et des mots de signification similaire. Ces déclarations prospectives reposent sur un certain nombre d'hypothèses. Il existe de nombreux risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels diffèrent de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs, dont bon nombre échappent au contrôle de la province de l'Ontario, notamment les risques et incertitudes décrits dans le prospectus daté du 23 août 2019, le supplément de prospectus préliminaire daté du 27 août 2025 et les documents intégrés par renvoi. Vous devriez examiner attentivement ces risques et incertitudes. Vous ne devriez pas accorder une confiance excessive à ces déclarations prévisionnelles. La province de l'Ontario et l'Office ontarien de financement ne s'engagent nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Rien ne garantit que les renseignements contenus dans la présentation sont exacts ou complets à toute date autre que la date d'affichage ou de publication.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.